



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance ordinaire, tenue le dixième jour du mois de septembre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 298 :

Modifiant le règlement numéro 84 concernant la construction afin d'y inclure des dispositions concernant la fortification et la protection des bâtiments.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce douzième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 12 et 18 heures le douzième jour du mois d'octobre 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois d'octobre 2018.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier.